



Briller par nos lacs et nos forêts.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

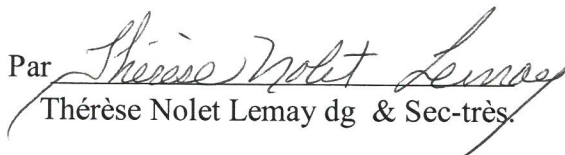
**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT N° 271**

Prenez avis que lors d'une séance du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le 2 octobre 2017, le règlement numéro 271 modifiant le règlement de tarification numéro 211 a été adopté.

Il peut être consulté au bureau municipal de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens situé au 13, chemin du Village, aux heures normales d'ouverture.

Donné à la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, ce 23 octobre 2017

Donné ce 23 octobre 2017

Par 
Thérèse Nolet Lemay dg & Sec-très.